

Journal municipal
d'information
Mars 2015
n° 201

LE MANDRÉEN



Région

Provence
Alpes
Côte d'Azur

COLLECTIVITÉ LAURÉATE
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | **2015**
2020





Edito

Le 17 février dernier à Marseille, la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer a été mise à l'honneur en se voyant attribuer le label de « commune lauréate pour la transition énergétique 2015-2020 » par le Conseil Régional.

Notre commune avait déjà obtenu le label de « ville lauréate pour agir pour l'environnement 2008-2014 ».

Parce que les ressources énergétiques diminuent et que leur coût augmente, il est indispensable aujourd'hui d'adapter nos modes de consommation et de mettre en place, à l'échelle locale, les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique.

Les actions mises en place par la commune ont été reconnues par la Région et ont valeur d'exemple.

Notre projet de restaurant scolaire BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), aujourd'hui label « Bronze » au niveau du projet, fait l'objet d'une réflexion poussée sur la performance énergétique du bâtiment (puits canadien, panneaux solaires, chaudière à condensation).

La modernisation des réseaux d'éclairage public, les travaux d'amélioration thermique tels que les changements des menuiseries dans les bâtiments communaux sont autant de travaux qui ont été invoqués dans ses conclusions par la Région qui a également relevé que les consommations d'énergie étaient stables, voire en baisse, alors que le patrimoine communal a augmenté.

La valorisation et la réhabilitation du domaine de l'Ermitage ont été également soulignées par la Région, dans le cadre du développement durable.

Nous sommes fiers d'être la première ville du Var à franchir ce palier et à obtenir ce nouveau label. Cette distinction vient récompenser l'engagement de notre commune dans sa démarche environnementale.

Gilles VINCENT,
Maire,
Conseiller Général

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : MICHEL MARIN

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 6-7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

Agenda

MARS

- Jusqu'au 17** Exposition Esprit Rugby de Wilfrid KRIMPZER à la Galerie Rancilio
- Le 8** Vide grenier du village, place des Résistants
- Le 8** Journée de la Femme - Concert «les plus belles chansons du cinéma - Inscription gratuite et obligatoire au 04.94.11.51.75
- Le 10** Conférence «les gestes de prévention pour les accidents domestiques» à 17 h 30, Théâtre Marc Baron
- Le 15** Tournoi de Poker organisé par Handi Pitchoun à 16 h, salle des Fêtes Marc Baron
- Le 15** Vide grenier du Pin Rolland, parking Sainte Asile
- Le 16** Réunion publique sur l'utilisation du DSA à 18 h 15, théâtre Marc Baron
- Le 20** Remise des prix du Festival de Peinture au domaine de l'Ermitage à 18 h
- Le 21** Journée des Forêts, (voir p. 5)
- Le 21** Fête de la Saint Patrick, organisée par la ville et L'USSM Rugby. Renseignements à l'Office de Tourisme
- Le 22** Théâtre «l'amour est dans le presque», à 17 h, théâtre Marc Baron (voir p. 8)
- Le 23** Conférence «le destin tragique du soldat Odde», à 18 h, théâtre Marc Baron
- Le 29** Compétition de rame traditionnelle organisée par les Rameurs du Creux Saint Georges, de 9 h à 13 h, quai d'Honneur
- Le 31** Forum de l'Emploi de 9 h à 13 h, salle des Fêtes Marc Baron (voir p. 4)

AVRIL

- les 4 et 5** Salon du Véhicule ancien et modèle réduit à la salle des Fêtes (voir p. 7)
- Le 6** Foire aux Plants, de 8 h à 18 h, place des Résistants

La maison du Patrimoine au domaine de l'Ermitage est ouverte au public les mercredis, samedis et dimanches, de 14 h à 17 h.
A partir du 1^{er} avril et jusqu'à fin septembre, ouverture du mardi au dimanche, de 16 h à 20 h.

Nos joies, nos peines

NAISSANCES

WILSON Olivia.....	17/12/2014
BOTELLA Andrea.....	19/12/2014
MAHJOURI Samia	17/01/2015
TOGAVALEVALE Leaïna.....	22/01/2015
ADERHOUI Marwan	23/01/2015
MARÇAIS DEODATO Mélissa	23/01/2015
CANÉ RATAGGI Aaron	24/01/2015
OFFREY Mathilde.....	30/01/2015
WOHLER Maunakea.....	07/02/2015
LEGRAND Maël.....	11/02/2015

DECES

CARLE épouse CLÉMENT Gisèle	29/01/2015	64 ans
FERRARA Marcel.....	14/02/2015	74 ans



L'ÉCOGESTE DU MOIS

Ne pas laisser les chargeurs branchés quand ils ne sont pas en fonctionnement. Les chargeurs continuent de consommer de l'énergie quand ils restent branchés, même si l'appareil n'est pas connecté à eux. C'est une économie d'énergie et la garantie d'une plus grande durée de vie pour votre équipement.

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

LES BREVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 29 janvier 2015.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Cette séance du Conseil Municipal a donné lieu à l'officialisation de l'installation de M. Raoul Papinio, en remplacement de M. Jacques Esposito, démissionnaire.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants :

- Modification de la composition des commissions municipales, suite à la démission de M. Jacques Esposito, garantissant une représentation à l'identique des élus de la minorité.
- Création de 7 commissions extramunicipales : Environnement et santé publique/Port et pêche/Petite enfance/Sécurité publique/Déplacements/Animation/Culture.
- Convention avec l'association L'Arche du Mont Salva pour la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

- Dans le cadre de l'organisation par la commune de manifestations sportives, conventions de prêt de matériel avec le Comité Départemental Olympique et Sportif et de dispositif de secours avec l'Association des Premiers Secours Toulonnais.
- Fixation du tarif journalier de la Taxe de Séjour.
- Majoration de la Taxe d'Habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : demande de participation sur les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire et sur les travaux de construction d'un logement social quai Aristide Briand.

Sur 12 délibérations donnant lieu à vote, 8 ont été votées à l'unanimité, une avec 4 abstentions, une avec 3 contre et 2 abstentions, deux avec 1 abstention.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES : 22 ET 29 MARS 2015

Les élections départementales (ex-élections cantonales) vont se dérouler en ce mois de mars, les 22 (1^{er} tour) et 29 (2^{ème} tour).

Plusieurs changements au plan général interviennent :

- Le Conseil Général devient Conseil Départemental et le conseiller général devient conseiller départemental.
- Tous les cantons sont renouvelables en même temps.
- Le nombre de cantons dans le Var passe de 43 à 23.
- Dans chaque canton, on votera pour une liste composée de 2 titulaires (un homme et une femme) et de 2 remplaçants (idem) ; il y aura donc 46 conseillers départementaux, avec la parité homme/femme, à la place de 43 conseillers généraux.

Mais des changements interviennent également au plan local :

- Le canton de Saint-Mandrier-sur-Mer qui regroupait notre commune et

toute La Seyne Sud n'existe plus ainsi que le canton de La Seyne Nord et celui de Six-Fours les Plages.

- A la place, sont créés 2 cantons : La Seyne 1 (nord, centre et une grande partie du sud de La Seyne) et La Seyne 2.
- Ce nouveau canton de La Seyne 2 (52.000 habitants) regroupe Saint-Mandrier, une petite partie du sud de La Seyne et Six-Fours (35.000 habitants à elle seul).

Cette élection est importante car les principales compétences du Département concernent directement notre vie de tous les jours : l'aide sociale, les routes, les transports scolaires, etc.

Alors, ces deux dimanches, prenez 5 minutes de votre temps pour accomplir votre devoir civique et venir voter dans votre bureau de vote habituel qui sera ouvert de 8 h à 18 h.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

MAJORATION DE 20% DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La commune de Saint-Mandrier, étant classée dans une zone définie par l'État comme tendue en termes de logement, a pu voter une majoration de 20% de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale, soit les résidences secondaires.

Mais le Conseil Municipal a également voté trois possibilités d'exonération :

- pour les personnes contraintes de disposer d'un 2^{ème} logement proche de lieu de travail ;
- pour les personnes de condition modeste vivant dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée ;
- et enfin, pour les personnes ne pouvant utiliser le logement comme habitation principale pour une raison indépendante de leur volonté.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

CARTE CANTONALE: CANTON N° 17 (LA SEYNE SUR MER 2)



RÉUNION PUBLIQUE DU QUARTIER ÉCOBÉ

(Entre le Parking Sainte Asile, l'avenue des Asphodèles, l'avenue des Romarins et l'allée des Santonines.)

Vendredi 3 avril 2015 à 18 h 30, salle Myrte, M. le Maire vous présentera le projet Voisins vigilants.



PARKING DU CANON

Contrairement aux informations véhiculées par certains, les travaux du parking ne sont pas arrêtés. Nous attendons simplement de pouvoir casser les jardinières et transplanter les palmiers sans risque de gel, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Le parking sera réceptionné dans les délais, début avril 2015.

Le Maire

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Définition : « Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée ».

Source : le Pacte National / alimentation.gouv.fr

A l'échelle mondiale, un tiers de l'alimentation produite serait jeté avant d'être consommé. En France, sur l'ensemble de la chaîne de production, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 270 kg par individu et par an. Dans les foyers, c'est entre 20 kg et 30 kg dont $\frac{1}{3}$ d'aliments intacts encore dans leurs emballages qui sont jetés.

Devant ces constats alarmants, chacun doit s'interroger sur son comportement. Notre commune a donc décidé de s'engager dans cette lutte en sensibilisant tous les acteurs de la restauration scolaire. Nous travaillons depuis de nombreuses années sur la gestion des effectifs journaliers afin de limiter au maximum un excès de production. Le personnel de cuisine a reçu une formation en ce sens.

Afin de lutter efficacement contre ce gaspillage, nous comptons sur la participation des enseignants mais surtout sur vous, les parents.

Quelques petits détails pratiques :

- Si, contrairement à l'entrée et au plat principal, nous demandons aux enfants s'ils veulent un fromage, un dessert lacté ou un fruit, c'est uniquement parce que si le produit est sorti du réfrigérateur, même non ouvert, il doit être jeté.
- De même pour les plats, tout ce qui est posé sur table ne peut être reconditionné, le pain y compris.

Nous comptons sur vous pour nous aider.

Des actions vont être mises en place :

1. Sensibilisation des convives
 2. Participation active
 3. Pesée
 4. Exposition
 5. Diagnostic
- Pour le pain, des poubelles transparentes seront installées dans les réfectoires où les enfants jetteront le pain non consommé durant la semaine. Au terme de 4 jours, celui-ci sera pesé.
 - Pour lutter contre les restes de tables : à la fin du repas nous collecterons dans un bac tous les déchets organiques et nous les pèserons en leur présence.

Un diagramme pour chacune des actions sera établi et affiché afin de réaliser un diagnostic et ainsi sensibiliser les enfants sur les efforts à accomplir.

Nous réfléchissons toutefois à l'utilisation de ces déchets, soit pour en faire du compost, soit pour nourrir les animaux de la basse cour de l'Ermitage.

Nous vous rappelons que les menus sont établis par une diététicienne et que les grammages sont imposés par la législation suivant l'âge de l'enfant. Tout parent d'élève élu peut demander à venir une fois dans l'année déjeuner au restaurant scolaire en prenant contact avec la gestionnaire.

Il est aussi constaté que de nombreux demi-pensionnaires ont dans leurs cartables des collations pour 10 h et 15 h beaucoup trop importantes et riches en sucres, ce qui a pour conséquence de rassasier l'enfant qui n'a plus faim 1 h 30

plus tard.

La commune a également mis en place des repas bio deux fois par mois, dont les produits sont nettement plus onéreux. Tous les repas sont fabriqués sur place en liaison chaude par des cuisiniers et aides cuisinières compétents et soucieux de proposer un repas équilibré et goûteux à vos enfants.

Demain, des produits frais pourront être fournis par le maraîchage de l'Ermitage.

Avec l'implication et la détermination de nos agents et votre aide, toutes les conditions devraient être réunies pour lutter contre ce gaspillage.

D'autres actions seront menées à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire.

Colette DEMIERRE

Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires

Christian TOULOUSE

Conseiller Municipal délégué à l'entretien des écoles, PMR et Restauration scolaire

Joëlle PRATALI

Gestionnaire du Restaurant scolaire



DES NOUVELLES DU CINÉMA

La société Polymages qui gérait notre salle de cinéma a du, pour des raisons financières, cesser son activité cinématographique.

Depuis quelques semaines, la municipalité met tout en œuvre afin de pouvoir pallier ce désagrément. Aussi, un marché à procédure adaptée vient d'être lancé avec une date de remise des offres pour le mercredi 4 mars prochain afin de pouvoir désigner un nouveau prestataire.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancement de ce dossier dans le prochain Mandréen.

FORUM DE L'EMPLOI

Mardi 31 mars 2015 9h-13h



RENCONTREZ LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT !

Salle des Fêtes Square Marc Baron



BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI - Place des Résistants
SAINT-MANDRIER-sur-MER
Tél : 04 99 31 51 61 - bme@ville-saintmandrier.fr

FORUM DE L'EMPLOI

Le 1^{er} Forum de l'Emploi de Saint-Mandrier-sur-Mer se déroulera le Mardi 31 Mars 2015 de 9 h à 13 h, salle des Fêtes du Square Marc Baron.

A la clé, de nombreuses offres d'emplois avec des entreprises de la commune dans des secteurs variés : métiers de la mer, hôtellerie, restauration, grande distribution, logistique et BTP...

Organisé par le Bureau Municipal de l'Emploi en partenariat avec le Pôle Emploi et la MIAJ, ce forum a pour objectif de mettre en relation directe les demandeurs d'emploi avec des entreprises qui recrutent. Venez avec plusieurs CV !

Le Bureau Municipal de l'Emploi

TRI SÉLECTIF : AU FIL DU TEXTILE – SOLIDARITÉ.

Des colonnes pour textile ont complété les points de collecte. Ainsi 12 colonnes sont disposées sur l'ensemble de la commune.

2 colonnes sur le parking de l'école Louis Clément, 2 autres au chemin des Aubépines, 2 au point d'apport volontaire de l'avenue Fliche Bergis, 1 à l'école l'Orée du Bois, 1 sur la route du Cap Cépet et enfin, 1 à l'entrée du Port Pin Rolland qui sera installée courant mars 2015.



Le devenir du textile collecté est :

- Chaussures, vêtements démodés → friperies
- Chaussures, vêtements actuels → friperies
- Vêtements d'été → pays africains
- Linge de maison, vêtements, chaussures usées → filière de déconstruction : destruction ciblée pour reconditionnement en paillettes
- Si fortement sale ou très défectueux → incinération

Afin de protéger vos apports textile, mettez-les en sac avant le dépôt dans la colonne.

Certains textiles bénéficient d'une deuxième "vie". Les fibres peuvent ainsi être transformées en fil, jean, tee-shirt, pull, chiffons d'essuyage, matière de rembourrage, isolants thermiques et acoustiques, terrain synthétique...

La collecte de nos textiles est certes vendue par la société de ramassage Kroc'Can mais celle-ci permet toutefois l'insertion de personnes en difficultés. En effet, c'est près de 60% des salariés qui accèdent à une situation sociale et professionnelle stabilisée à l'issue de leur contrat d'insertion.

De plus, 1€ par tonne est reversé pour des actions caritatives et ceci, grâce à nous !



21 mars Journée internationale des forêts



9 h – 12 h 30

Sur la place des Résistants

Tri sélectif et protection de notre Terre avec le soutien du SITTOMAT

- ♦ Apprendre à trier les objets insolites collectés dans les forêts, sur les sentiers et dans la pinède
- Ramener vos pesticides avec le soutien de Botanic
- Sac de compost offert sur demande avec notre ambassadeur du tri
- Exposition sur la Forêt avec le soutien de l'ONF
- Exposition : Lecture au naturel des traces des animaux. Panneaux de M. René GAIA, garde chasse et garde des Espaces Naturels Sensibles du Conseil général du Var
- Le Foyer des jeunes au kiosque :
 - ♦ Dessiner les essences du sentier "le balcon de Saint-Mandrier-sur-Mer"
 - ♦ Les dessins seront à réaliser sur le format type distribué.
 - ♦ Le meilleur dessin de chaque essence (Laurier tin / arbousier / ciste de Montpellier / ciste à feuilles de sauge / myrte / Calycotome épineux / pistachier lentisque) jalonnera le sentier comme panneau d'information.

Toutes les conférences sont gratuites et organisées avec le soutien de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation PACA (LPO), et de l'association pour l'Environnement (APE).



Avec la Fondation Surfrider et les Initiatives Océanes, venez participer aux nettoyages des plages de Saint-Mandrier-sur-Mer.

- ♦ **Vendredi 20 mars à 9 h**
Rendez-vous plage Sainte Asile avec les 6^{ème} du Collège Louis Clément.
- ♦ **Lundi 23 mars à 13 h 45**
Simultanément avec les enfants de l'école primaire Louis Clément, plages de la Coudoulière et de la Vieille.

15 h – 16 h 30

Théâtre Marc Baron

- Conférence – Diaporama coordonnée par la LPO- PACA "Les oiseaux de nos Forêts et leurs chants"
 - ♦ Présentation de la démarche de l'Atlas de biodiversité à Saint-Mandrier-sur-Mer
 - ♦ Exploitation de la Forêt provençale et sa problématique par Laurent MIFSUD et François-Marie ZWANK, Coordonnateur du groupe local LPO.
- Café de clôture

Samedi 28 mars :

9 h - 10 h

Théâtre Marc Baron

- Conférence coordonnée par l'APE "Saint-Mandrier-sur-Mer : illustration de la Provence cristalline et de sa flore associée"
 - ♦ Liaisons entre flore et particularités géologiques de la presqu'île par Olivier Reisinger : Naturaliste LPO

10 h - 12 h :

- Sortie sur le terrain : découverte de la flore présentée lors du diaporama

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée
de l'Environnement et de la Santé publique

Suite à la démission de M. Esposito, voici les nouveaux élus aux commissions municipales.

Commission	Candidat	Elu
Finances - personnel	Mme Mattia	M Papinio
Commande publique	M Papinio	M Papinio
Aménagement du territoire	M Papinio	M Papinio
Développement économique	M Papinio	M Papinio
Urbanisme	M Coiffier	M Papinio
Environnement	M Coiffier	M Papinio
CA du CCAS	Mme Mattia	Mme Mattia
Appel d'offres	Mme Boonefaes	Mme Boonefaes
Suppléant	M Coiffier	M Papinio
Délégation de service public	M Papinio	M Papinio

Pour M. le maire, « les sujets importants méritaient d'être traités par la tête de liste » (cf. Le mandrén de juillet 2014). Au vu des résultats des votes pour les commissions, on constate qu'il y a les écrits ... et les actes.

Dans la perspective du débat d'orientation budgétaire, nous souhaitons l'inscription du projet du gymnase, promis depuis 20 ans par M. le Maire – Conseiller général du canton, et reporté année après année...

Lors du conseil municipal du 21 janvier 2015, les élus PMVTE n'ont pas voté l'augmentation (non obligatoire selon la loi) de 20% de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale, la trouvant trop élevée.

Les élus « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier » : **Catherine MATTIA-QUILGARS, Bruno COIFFIER, Véronique BOONEFAES, Raoul PAPINIO.**

Pour nous contacter : elus@mvte.org

Quelques précisions :

1) Effectivement mais M. ESPOSITO, tête de liste PMVTE, au lendemain de sa défaite cuisante aux municipales a préféré fuir sous les cocotiers plutôt que de tenir ses promesses d'être à l'écoute des Mandréens.

2) Le gymnase est de la compétence du Conseil Général et non de la commune. Les élus PMVTE ont la mémoire courte, eux qui ont refusé de voter la motion contre le rattachement de Saint Mandrier à Six Fours et La Seyne dans le nouveau canton. Ils devront donc attendre les résultats des prochaines élections départementales pour refaire leur demande auprès des nouveaux conseillers départementaux qui seront de Six-Fours ou de La Seyne.

Quant au Maire que je reste, je suis déjà intervenu mais auparavant il faudra terminer le restaurant scolaire construit en partenariat avec le Conseil Général qui participe à hauteur de 50% du fonctionnement.

3) Eh bien oui ! la municipalité estime que les logements meublés non loués ne sont pas une solution pour amener une activité économique à la commune, c'est la raison de cette décision que nous assumons. Ce qui compensera la baisse des aides de l'État et nous permettra peut-être d'équilibrer notre budget sans augmenter les impôts locaux, cela s'appelle de la saine gestion.

Le Maire

Saint-Mandrier, commune bientôt sinistrée...

Après la fermeture en journée du poste de la Police Nationale sauf le jeudi pour les dépôts de plainte, après la fermeture de la permanence de la caisse d'assurance maladie en Mairie et à priori très bientôt la fin du cinéma, où vont passer les services publics ?

Peut être les retrouverons-nous dans le canton nord de la Seyne sur Mer ?

Jean POUMAROUX - Saint-Mandrier Bleu Marine

Quelques précisions :

Tous les maires de France sont obligés de constater l'abandon des services publics par l'Etat. Il en est, par exemple, de la suppression des permanences de la Police Nationale comme de celles de la Sécurité Sociale pour lesquelles les maires, malgré leurs multiples interventions, ne peuvent intervenir dans les décisions étatiques.

Quant au cinéma, après une interruption indépendante de la municipalité, les séances reprendront bientôt.

Enfin, en ce qui concerne le canton nord, Monsieur POUMAROUX semble confondre les compétences d'un maire et celle d'un conseiller général !

Le Maire

LES ADDICTIONS, PROBLÈME DU 3^{ÈME} MILLÉNAIRE ?

Le collège Louis Clément organise dans le cadre de son Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, une rencontre avec le formateur du VAR pour l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie. Nos élèves de troisième ont déjà été informés des effets du tabac, des drogues, de l'alcool et des jeux vidéo, entre autres. Leurs parents et les personnes intéressées peuvent l'être à leur tour, le mardi 10 mars prochain à 18 h. Ils sont cordialement invités à l'exposé et aux questions-réponses animés par notre intervenant, M. Bergugnat.

Catherine LE DUF,

Principale du collège Louis Clément

Dans le cadre du plan Vigipirate, vous voudrez bien vous munir d'une pièce d'identité.

ESSOR ECONOMIQUE

David Giovannetti est pêcheur à Saint-Mandrier et il vend son poisson sur son bateau le "Loic-Alexi" depuis le 7 janvier 2015.

Il est installé dans l'angle du port qui donne entre la boulangerie la Mouna et la Goélette du mardi au dimanche, de 9 h à 12 h, selon la météo.



LES PODIUM 83 DU CDOS

Comme chaque année, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Var a organisé la cérémonie des Podiums 83, qui a récompensé les jeunes Varois ayant brillé dans les sports individuels. Mercredi 4 février, dans la salle Gérard-Philippe de La Garde, plus de trente jeunes sportifs du département ont été mis à l'honneur.

Pour Saint-Mandrier, c'est Maylis Saulnier qui a été récompensée. Cette jeune joueuse est en effet vainqueur de la coupe de France et championne de France en moins de 15 ans de Joutes Provençale. Un grand bravo à cette jeune sportive qui s'entraîne dur aux côtés de Franck Mussou.

Romain BLANC

Ajoint au Maire chargé des Sports



5^{EME} SALON DE VEHICULES ANCIENS ET MODELES REDUITS

Le samedi 4 et dimanche 5 avril 2015, aura lieu le 5^{ème} salon de la maquette et du modèle réduit avec exposition de véhicules anciens.

Les Amis de la Maquette Mandréenne et la municipalité de Saint-Mandrier-sur-Mer se feront l'honneur et le plaisir de vous accueillir au square Marc Baron.

Au programme :

- Présentation de la section "les Calandres Mandréennes"
- Expositions tous thèmes, tous types de modèles réduits statiques, figurines, trains, cirques, automobiles, chars d'assaut etc.
- Démonstrations de véhicules radio commandés, voitures et camions
- Démonstrations de véhicules blindés radio commandés à l'échelle 1/16^{ème}
- Exposition spéciale Meccano®
- Bourse d'échange qui vous permettra de trouver : maquette d'avions, de bateaux, de voitures, chars d'assaut, outillage etc.
- Défilé le dimanche 5 avril de véhicules anciens dans le village et exposition statique de ces véhicules anciens dans le village et au square Marc Baron par le Club des Anciennes Automobiles Varoises
- Buvette, crêpes, sandwiches, repas sur place
- Entrée gratuite
- Tombola au profit de la jeune du club : 2 €

Christian PASCALIN

Président des Amis de la Maquette



5^{ème} SALON
DE VEHICULES ANCIENS
ET MODELES REDUITS

entrée LIBRE
CONTACT : 07.77.98.12.09

LES AMIS DE LA MAQUETTE

Samedi et dimanche
4 & 5 avril 2015
de 9h à 18h - Square Marc Baron

Mairie de Ville - Place des Libertés - 83438
SAINT-MANDRIER-sur-MER
Tel : 04.94.17.51.76 - www.ville-saintmandrier.fr

PARTAGER LA TERRE

Les travaux de préparation de la zone de maraîchage et du jardin pédagogique ont débuté.

L'entreprise missionnée par le Conservatoire du Littoral a commencé l'abattage et le dessouchage des arbres. Elle devrait réaliser le décompactage de la terre dans les prochains jours, dès que celle-ci aura suffisamment séché.

Il nous tarde de pouvoir commencer les cultures.

Dès que les conditions le permettront, nous organiserons un chantier participatif pour la plantation des pommes de terre.

Nous avons établi un plan d'aménagement original des zones de culture que nous souhaitons conduire en agroforesterie.

L'agroforesterie est une pratique agroécologique intégrant les arbres dans les zones de culture et de pâturage qui permet d'optimiser la fertilité des sols et la santé des plantes.

Cet aménagement sera mis en place progressivement avec 1000 m² de maraîchage cette année.

D'autre part, nous avons réalisé le premier stage du cycle de formation sur le potager agroécologique, le 31 janvier, à la grande satisfaction des participants.



Vous pourrez trouver toutes les informations sur les activités du domaine sur le site internet:

<http://partager-la-terre.fr/>
et la page facebook de l'association:
<https://www.facebook.com/pages/Partager-la-Terre/1553148871633403>

Par ailleurs, nous aurons le plaisir de vous faire visiter le domaine et de vous présenter le projet lors des visites guidées qui débuteront le jeudi 26 mars à 16 h.

Graziella QUERON

Chargée de communication
Partager la Terre

CONCOURS DE CUISINE

L'Atelier Provençal organise son concours de cuisine le samedi 7 mars 2015 à 11 h 30 au restaurant scolaire.

Au menu :

- Salade de poulpe
- Alouettes sans tête
- Oreillettes

A l'issue du concours, un repas sera servi par l'Atelier Provençal auquel sont conviés tous les concurrents.

Règlement du concours et bulletins d'inscription disponibles à l'Office de Tourisme et à l'accueil de la mairie.

Pour tout renseignement contactez

Nicole Kuhlmann
au 04 94 63 99 87
ou Christine Maréchal au
06 19 45 22 30)



DON DU SANG

le lundi 9 mars 2015
de 8 h à 13 h
Salle des Fêtes Marc Baron

Venez nombreux,
les réserves sont faibles et
l'Etablissement Français
du Sang a besoin de
votre aide.



Culture, associations

THÉÂTRE À SAINT-MANDRIER "L'amour est dans le Presque"

Dimanche 22 mars à 17 h
Tarif 12€
Réservation : 06 72 15 39 19

Ondine Marchevolles, agricultrice célibataire, reçoit chez elle deux prétendants, Kévin aux dents longues, plus intéressés par les terres d'Ondine que par son sourire et Patrick, poète rural illuminé, à la fois troublant de sincérité et désarmant de naïveté.

Entre les aléas de la vie à la ferme et les révélations brutales des différentes personnalités, la rencontre va vite tourner au chaos total !

Amour, trahisons, et bouses de vaches sont au programme de cette comédie déjantée où le rire tutoie le fromage de chèvre.

